
Appel à projets Programmes de PhD-Track franco-allemands Année universitaire 2022-2023 Nouvelle demande ou prolongation

Date limite de manifestation d'intérêt : 30/06/2021
Date limite de dépôt de la demande de soutien : 31/10/2021

L'Université franco-allemande (UFA) soutient la mise en place de programmes franco-allemands caractérisés par un haut degré d'intégration et de structuration de la formation.

Cet appel à projets a pour objectif la mise en place de programmes franco-allemands soutenus par l'UFA et intégrant les deux années de master et les trois années de phase doctorale, en un programme d'une durée totale de cinq ans.

Il s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur mettant actuellement en œuvre un cursus de master et/ou un Collège doctoral franco-allemand sous l'égide de l'UFA ainsi qu'à ceux n'ayant pas encore de programme soutenu par l'UFA. Les institutions extra-universitaires peuvent également être associées au programme de PhD-Track.

L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines. La participation d'un pays tiers peut être envisagée.

Une coopération qui propose un master franco-allemand et un PhD-Track franco-allemand dans une même discipline ne pourra percevoir des aides aux frais de fonctionnement que pour le programme de PhD-Track.

Dans le cadre d'une nouvelle demande de soutien, les porteurs de projets qui le souhaitent pourront recourir à un soutien financier au travers de l'instrument de soutien des « Rencontres préparatoires » pour préparer le nouveau cursus à mettre en place (appel à projets correspondant disponible sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/rencontres-preparatoires>)

I Conditions de soutien

Le programme devra répondre aux conditions suivantes :

1. Nature des porteurs de projet :

Les porteurs de projet allemands doivent remplir les conditions suivantes :

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master,
- faire partie d'une équipe de recherche rattachée à une formation doctorale structurée, ex. les « Graduiertenkollegs » de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG)*, les instituts *Max-Planck*, des participants impliqués dans des programmes de formation doctorale mis en œuvre par le *DAAD* ou la *DFG*, les centres de recherche de la *Helmholtz Gemeinschaft*, les instituts de recherche de la *Fraunhofer Gesellschaft*, les instituts de recherche de la *Leibniz-Gemeinschaft*, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, universitaires ou non, proposant un programme doctoral structuré, (ex. : les programmes doctoraux établis par les *Länder*, programmes doctoraux universitaires).

Les porteurs de projet français doivent remplir les conditions suivantes :

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master,
- faire partie d'une équipe de recherche rattachée à une formation doctorale structurée dans le cadre d'une/d'école(s) doctorale(s).

2. Recrutement des participants au programme :

Pourront être recrutés en première année du programme les étudiants qui satisfont aux critères respectifs d'admission au cursus de master (en règle générale, au moins 180 ECTS et/ou un premier diplôme universitaire).

Il est également possible d'intégrer le programme par admission parallèle, celle-ci pouvant avoir lieu soit entre la première et la seconde année de master, soit avant l'entrée en phase de doctorat.

3. Modalités de la formation :

Les formations devront répondre aux critères de qualité suivants :

- caractère innovant du programme de coopération et de formation,
- collaboration, coordination et mobilité des équipes d'enseignement et de recherche, qualité et plus-value de leur coopération scientifique,
- concept de formation structuré autour du noyau franco-allemand et axé sur la complémentarité entre les cultures universitaires, disciplinaires et scientifiques propres à chaque système national ainsi qu'entre les méthodes de travail, d'enseignement et de recherche spécifiques à chaque pays,
- modules pour l'acquisition de compétences méthodologiques, interdisciplinaires et interculturelles et l'acquisition de compétences linguistiques générales et spécifiques dans les langues partenaires français et allemand,
- déroulement, mobilité et durée du programme :
 - le déroulement de la formation devra être équilibré entre les deux établissements partenaires,
 - la mobilité devra être significative et d'une durée minimum de trois semestres répartis de manière équilibrée pendant les cinq années du programme. Le soutien à la mobilité attribué par l'UFA sera d'une durée minimum de deux semestres pendant la phase de master et de maximum 18 mois pendant la phase de doctorat,
 - la durée de financement du programme est de cinq ans.
- à l'issue des deux premières années du programme organisées selon un règlement commun des études et du contrôle des connaissances : obtention de deux diplômes universitaires de niveau équivalent, habilités au niveau national et reconnus ou d'un diplôme conjoint sans allongement de la durée des études fixée à l'échelle nationale ainsi que délivrance d'un supplément au diplôme mentionnant explicitement les composantes binationales des études effectuées,
- possibilité d'effectuer le doctorat dans le cadre d'une Cotutelle de thèse,
- caractère intégré du programme qui sera effectué autant que possible au sein d'un groupe commun franco-allemand et offrira des enseignements communs à l'ensemble des participants, en particulier dans un objectif de préparation à la recherche pendant les deux premières années,
- concept et structure d'encadrement de bonne qualité,
- modules préparant l'entrée sur le marché du travail des participants au programme,
- versement de droits d'inscription dans un seul des établissements partenaires,

- sélection sous la responsabilité des porteurs de projet des étudiants les mieux qualifiés, eu égard au caractère d'excellence du programme de PhD-Track.

4. Niveaux de sortie du programme :

- Il n'y a pas de garantie d'admission en doctorat à l'issue des deux premières années du programme.
- L'étudiant qui, après obtention du master, interrompra le programme à l'issue des deux premières années ne sera pas pénalisé par le remboursement de l'aide à la mobilité que l'UFA lui aura versée pendant son séjour dans le pays partenaire (application de la réglementation en vigueur pour les cursus intégrés).

II Modalités du soutien

Le soutien financier de l'UFA comprend :

- une subvention forfaitaire destinée aux frais de fonctionnement, majorée d'un supplément en cas de cofinancement ;
- une subvention unique spécifiquement dédiée à la communication après chaque évaluation positive ;
- des aides à la mobilité destinées aux étudiants et aux doctorants dûment inscrits à l'UFA durant leur séjour dans le pays partenaire ou le pays tiers ;
- la possibilité pour les étudiants et les doctorants dûment inscrits à l'UFA de bénéficier gratuitement de cours d'allemand et de français en ligne ;
- des indemnités d'expatriation pour deux doctorants maximum (soutien attribué uniquement aux programmes ayant été évalués comme particulièrement innovants et structurés).

Les règles de financement actuellement en vigueur à l'UFA et à observer pour les programmes de PhD-Track sont précisées dans un document accessible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/gestion-des-programmes/regles-de-financement>

III Dépôt de la demande de soutien

Le dépôt de la demande de soutien doit être précédé de l'envoi par courriel d'ici le **30 juin 2021** d'une manifestation d'intérêt à l'UFA, qui contiendra les informations suivantes :

- coordonnées du partenaire allemand
- coordonnées du partenaire français
- intitulé du programme
- discipline
- Le programme est-il rattaché à un cursus master ou un collège doctoral existant ou s'agit-il d'un nouveau programme ?

La manifestation d'intérêt permet notamment à l'UFA de chercher des experts indépendants spécialisés dans la discipline concernée, en vue de l'évaluation de la demande de soutien.

La manifestation d'intérêt peut être téléchargée sur le site internet de l'UFA :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/cursus/>

Le formulaire dûment complété doit, après concertation entre les partenaires, être envoyé par courriel d'ici le 30 juin 2021, délai de rigueur, à Danielle Weislinger (weislinger@dfh-ufa.org). Cet envoi sera effectué par l'un des établissements de la coopération qui mettra son partenaire en copie.

Le formulaire de demande de soutien est mis à la disposition des porteurs de projets par mail après transmission de leur manifestation d'intérêt à l'UFA.

La demande de soutien est à adresser à l'UFA et devra répondre aux critères formels suivants :

- les établissements devront déposer une demande conjointe,
- le formulaire de demande de soutien devra être dûment complété,
- la demande de soutien doit être adressée à l'UFA :
 - pour le partenaire français : sous couvert des directeurs des écoles doctorales, après validation du Président d'université,
 - pour le partenaire allemand : après validation par la direction de l'établissement.

Le formulaire de demande de soutien devra être transmis à l'UFA par voie postale et par voie électronique (mot-clé « programme de PhD-Track ») aux adresses suivantes :

Monsieur le Président
de l'Université franco-allemande
Villa Europa, Kohlweg 7
D-66123 Saarbrücken

e-mail : weislinger@dfh-ufa.org

Date limite de dépôt de la demande de soutien : 31/10/2021

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Carole Reimeringer
+49(0)681 938 12-162
reimeringer@dfh-ufa.org

Sabine Kletzke-Vuković
+49 (0)681 93812-166
kletzke@dfh-ufa.org

Eva-Maria Hengsbach
+49 (0)681 93812-124
hengsbach@dfh-ufa.org